

Conseil Consultatif de Quartier

SAINT THOMAS D'AQUIN

Lundi 2 février 2015

Madame Laurence AMAND

Nombre de personnes présentes : une trentaine

Ouverture de la séance à 18h30, présidée par Monsieur Olivier Le QUERE, Maire-adjoint délégué aux Conseils de Quartier.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance permanent
2. Point sur le dernier CCQ
3. Point de situation des référents par activité : Voirie & déplacements ; Sécurité & urbanisme ; Propreté & espaces verts : confirmation des référents
4. Point concernant le plan Vigipirate-attentat
5. Questions diverses

Après avoir effectué l'appel des personnes présentes, Monsieur Olivier GUIRAUD est nommé secrétaire pour la séance. Laurence AMAND annonce également que les prochains comptes-rendus seront envoyés aux habitants avant chaque réunion et précise qu'ils sont mis en ligne et sont disponibles sur le site internet de la mairie du 7^e.

Olivier Le QUERE accueille et remercie le commissaire Damien VALLOT venu parler aux riverains du plan Vigipirate suite aux attaques terroristes de début janvier.

• **Point concernant Vigipirate**

Ghislaine BRATEAU, association des riverains Saint Thomas d'Aquin, signale qu'il n'y a pas assez de consignes particulières sur le plan Vigipirate - alerte attentats dans les écoles (Verneuil et Chomel) à part le matin à l'ouverture. De même à l'occasion des rythmes scolaires, il n'y a pas de sécurité particulière.

Laurence AMAND précise qu'il y a une vidéosurveillance dans le 7^e et une police qui tourne dans l'arrondissement (notamment au lycée Victor-Duruy).

Le commissaire VALLOT prend la parole et évoque les moyens mis en place pour la sécurité suite aux attentats du mois de janvier. Une mobilisation exceptionnelle des forces de police a été mise en place, relayée par des militaires à l'occasion de Vigipirate alerte attentats. Il y a 200 points fixes à surveiller à Paris 24h/24h, notamment sur des lieux spécifiques tels que :

- Les institutions de la République ;
- Les lieux de presse ;
- Les lieux de culte et établissements scolaires, principalement de confession juive (il est précisé qu'il n'y a pas d'école de confession juive dans le 7^e).

Sur le 7^e, le site de la Tour Eiffel est prioritaire.

Des dispositifs de sécurité sont en plus déclinés localement (rondes, patrouilles et prise de contact) et sur des lieux spécifiques en accord avec les élus.

Le commissaire explique que dans le 7^e, il s'agit principalement d'une mission de prévention et de communication, notamment avec les écoles dont deux personnes du commissariat sont en charge.

Laurence AMAND confirme qu'à l'école Chomel il y a eu deux prises de contact par la police.

Le commissaire informe les habitants que les moyens de police sont mobiles sur le 7^e et non fixes, comme sur d'autres arrondissements. De même, des déplacements de la police sont effectués à l'Eglise américaine (Quai d'Orsay) car beaucoup de familles sont inquiètes. Des solutions sont mises en place afin d'assurer la sécurité (interdictions de stationnement à proximité par exemple).

Le plan Vigipirate alerte attentats est maintenue par le 1^{er} Ministre jusqu'au 5 février minimum. Sur certains sites, des sociétés privées de sécurité sont sollicitées directement.

Laurence AMAND rappelle différents problèmes de sécurité qui avaient été évoqués lors du dernier conseil de quartier. Ghislaine BRATEAU signale le sentiment d'insécurité chez les commerçants de la rue de Bac (12 commerçants visés par des voleurs dernièrement). Le commissaire VALLOT répond que le quartier n'est pas plus délaissé que les autres et que ces faits sont d'ailleurs la raison d'être des forces de police. Il rappelle aussi la responsabilité des commerçants d'être prudents, vigilants et insiste sur la nécessité d'appeler la police en cas de problèmes. La Brigade anti-criminalité (BAC) est déjà intervenue pour laisser ses coordonnées. Il conseille également aux commerçants de ne pas laisser à vue les biens non sécurisés (téléphones, ordinateurs portables, caisses...).

Le fait que les riverains ou les commerçants n'appellent pas assez la police empêche l'interpellation des auteurs de ces actes délictueux. Le commissaire encourage les personnes à se manifester si elles constatent des faits inquiétants. Josiane GAUDE ajoute que les commerçants ne se déplacent pas assez pour faire une main courante. Ghislaine BRATEAU souhaiterait voir davantage de policiers visibles dans la rue et dit regretter les « îlotiers ».

Le commissaire VALLOT rappelle que le 7^e dispose de beaucoup de caméras (la durée des enregistrements vidéo est de 30 jours). Des demandes sont en cours pour qu'il y en ait davantage sur l'arrondissement.

Le commissaire rappelle les 3 modes de plaintes possibles :

- 1- Se déplacer directement (avec le risque d'attendre) selon les horaires les moins fréquentés.
- 2- Effectuer une pré-plainte en ligne (demande communication de cet outil). 70 heures pour répondre et proposer un rendez-vous.
- 3- Plainte sur rendez-vous : appeler afin de prendre directement rendez-vous et de déposer la plainte.

Un rappel est effectué sur ce qu'est une main courante : elle sert à consigner des faits sans déposer plainte. C'est une simple déclaration. C'est aussi un moyen utile pour dater des événements d'une certaine gravité mais qui ne sont pas à eux seuls caractéristiques de la commission d'une infraction. Ainsi, par exemple, un tel dépôt peut être opportun en cas de départ du conjoint du domicile, non

présentation de l'enfant conformément aux règles fixées dans une décision de justice, bruits de voisinage, etc.

Cette formalité accomplie permet de garder la trace officielle de certains faits ou déclarations, qui pourraient s'avérer utiles ultérieurement.

Un conseiller de quartier souhaite signaler la présence de pickpockets tous les jours au musée d'Orsay.

Une habitante remarque également une recrudescence de la mendicité avec enfants et demande comment il est possible de lutter contre cela. Le commissaire répond que le texte de loi est difficilement applicable par la Police pour réprimer la mendicité avec enfants. La mendicité est très « rentable » sur le 7^e, il conseille de ne pas donner afin de ne pas encourager la mendicité. Josiane GAUDE explique que ce sont aussi des réseaux qui organisent cette mendicité. Enfin, il est précisé que l'arrêté anti-mendicité a été abrogé en 2012 à la demande du Maire de Paris par le préfet de police de Paris.

Point situation des référents

Rien n'est à signaler.

- **Questions diverses**

Un habitant pose une question au nom du Comité d'aménagement du 7^e arrondissement sur les 30 % de logements sociaux de la Mairie de Paris. Concernant le 7^e, René François BERNARD reprend les principaux projets :

- 1- Place Saint Thomas d'Aquin : La Mairie de Paris préempte et va faire 30% de logements sociaux
- 2- INALCO (4 rue de Lille) : 100% de logement social
- 3- Ilot Saint Dominique/Saint Germain (Ministère de la Défense) : 30% de logements sociaux

Le directeur de cabinet du maire, Philippe VALLI, rappelle également l'enquête publique en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du 7^e qui se déroule jusqu'au 14 février. Les habitants sont invités à donner leur avis aux commissaires enquêteurs.

La politique en matière de logement social du Maire du 7^e est de motiver le logement intermédiaire, car le logement social nécessite des équipements non pourvus sur l'arrondissement.

Une habitante évoque au nom du comité d'aménagement du 7^e la question d'une piscine municipale. Dans le projet de la Mairie de Paris, aucune piscine n'est prévue pour le 7^e, seulement une piscine en bord de Seine dans le 15^e. Philippe VALLI indique que les piscines sont des équipements de proximité et qu'à ce jour, la Mairie du 7^e estime qu'il y a d'autres priorités d'équipements publics dans l'arrondissement. Le projet d'une piscine pour le 7^e sera mis à l'étude dans le prochain budget participatif en 2016.

Des habitants se plaignent du manque de salles ou de locaux dans le quartier pour les associations et les activités.

FIN DE LA SÉANCE.

PROCHAINE REUNION : LUNDI 23 MARS A 18H30 A LA MAIRIE DU 7^E ARRONDISSEMENT.